Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du

Lundi 20 mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2023 DATE D'AFFICHAGE : 13 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Estelle HERVY), Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame GROLEAU Anne et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absents: Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs: Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Gilles CHASSIER été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il est procédé au vote.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET PORT

Il est rappelé qu'en 2021, la commune avait décidé de passer au Compte Financier Unique (CFU) qui remplace les comptes de gestion et administratif. Le CFU constitue donc l'arrêté des comptes de l'année précédente.

Le résultat de l'exercice 2022 du budget Port de Kercabellec est le suivant :

Fonctionnement

Dépenses : 86 364,60 € Recettes : 39 619,58 €

Soit un déficit de : 46 745,02 €

Investissement

Dépenses : 34 102,47 € Recettes : 73 855,49 €

Soit un excédent de : 39 753,02 €

Résultats de clôture

Fonctionnement

Déficit de 2022 : 46 745,02 €

Excédent de l'année 2021 : 149 857,04 €

Soit un excédent cumulé de : 103 112,02 €

Investissement

Excédent de 2022 : 39 753,02 €

Excédent de l'année 2021 : 29 556,56 € Soit un excédent cumulé de : 69 309,58 €

Il convient d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget port de Kercabellec.

La commission finances du 6 mars 2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2022 du budget du port de Kercabellec.

Reçu au contrôle de légalité le 22/03/2023

Publié ou notifié le 93/03/2023

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD Maire